



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury, Roland Maelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Marie Vercauteren, Martine Spitaels, Sandra Ferretti, *Conseillers*.

Séance du 17.04.18

#Objet : Plan d'alignement des voiries de la cité-jardin « Le Logis ». Adoption provisoire.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 06/01/1906 adoptant le plan général d'alignement et d'expropriation par zones pour la création de rues nouvelles et l'élargissement de voies publiques existantes sous la partie de la commune située à l'est du chemin de fer de Bruxelles à Namur ;

Vu l'arrêté royal du 19/12/1906 approuvant la décision du Conseil communal du 06/01/1906 ;

Vu le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (A.G. 09/04/04) ;

Vu la réalisation de la cité-jardin « Le Logis » entre 1922 et 1928 et la création de voiries dans le cadre de cette réalisation ;

Considérant que ces voiries n'ont pas été cédées à la commune à l'issue de la réalisation de la cité-jardin et ne font dès lors pas partie du domaine public ;

Considérant néanmoins que ces voiries, dénommées avenue Georges Benoidt partie (ex avenue des Oiseaux), rue des Emerillons, rue des Ibis, rue des Bengalais, rue des Courlis, rue des Aigrettes, rue des Pluviers, rue de la Pintade, avenue de l'Arbalète partie, rue l'Avocette, rue des Grèbes, place de l'Octogone, avenue Louis Vander Swaelmen, avenue des Dryades, avenue des Nymphes partie, avenue des Tritons partie, rue de l'Autruche, rue de la Sarcelle, place du Colibri, rue de la Gélinothe, avenue du Daim partie, rue de la Hulotte, rue de l'Outarde, rue du Héron, rue du Troglodyte, rue du Lorient, rue du Friquet, rue de l'Etourneau, rue du Bruant, place du Logis, rue du Pic-Vert, place du Tarin et rue du Coucou et cadastrées Section E 80 a 8, E 82 g, E 84 c 6, E 84 d 6, E 84 e 6, E 84 f 6, D 230 w, D 233 n, D 245 y, D 317 z 2, D 321 y 4, D 334 e 4, D 342 a 3 et D 345 w, sont accessibles au public, que leur équipement en eau, gaz, électricité et éclairage public est assuré par la commune et que leur entretien est en grande partie réalisé par la commune ;

Considérant que ces parcelles sont connues au cadastre comme chemins et places ;

Considérant que ces voiries ne disposent néanmoins pas d'un réseau d'égouttage public adapté ;

Considérant qu'il y a lieu de transférer les voiries à la commune afin de permettre l'installation d'un réseau d'égout public dans les voiries et d'assurer la gestion publique des équipements de voirie ;

Considérant en conséquence qu'il s'indique de réaliser un plan d'alignement des voiries afin de fixer la limite entre le domaine public et le domaine privé ;

Considérant que ce plan d'alignement se fonde sur les parcelles cadastrées existantes et conforte la situation existante ;

Vu le plan d'alignement dressé par le géomètre-expert en annexe ;

Vu l'accord de principe de la S.C.R.L. « Le Logis » ;

Vu la nouvelle loi communale et plus particulièrement l'article 117 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins

DECIDE

Article 1

Le plan d'alignement des voiries de la cité jardin « Le Logis » est approuvé provisoirement.

Article 2

Le Collège des Bourgmestre et Echevins est chargé de l'exécution des formalités légales d'organisation de l'enquête et d'affichage de la présente décision.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 18 avril 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Tristan Roberti